

FICHE SIGNALÉTIQUE

FCP CAM TRESO PLUS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 02/05/2019 sous la référence n° VP19089.



Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Obligations CT
- Sensibilité min : 0.5 (exclus)
- Sensibilité max : 1.1 (inclus)
- Indice de référence : L'indice de référence est composé à hauteur de 85% du Moroccan Bonds Index Court Terme (MBI CT) et 15% du Moroccan Bonds Index Moyen Terme (MBI MT) tel que publiés par BMCE Capital.
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de mettre à la disposition des souscripteurs un outil de placement offrant une perspective de rentabilité supérieure à celle de son indice de référence composé à hauteur de 85% du Moroccan Bonds Index Court Terme (MBI CT) et 15% du Moroccan Bonds Index Moyen Terme (MBI MT), tout en garantissant un niveau de liquidité élevé.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP ne peut détenir ni actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « actions », ni de parts d'OPCVM « diversifiés », ni de parts d'OPCVM « contractuels ». Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Ainsi, l'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Obligations ;
- Titres de créances négociables ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'état ;
- Titres d'O.P.C.V.M monétaires et obligataires ;
- Titres de créances émis par les FPCT ;
- Dépôts à terme ;
- Autres valeurs selon les règles, limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : Entre 6 et 12 mois.
- Souscripteurs concernés : Grand public, Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes.

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **100 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de MAROGEST. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de MAROGEST, MSIN, CAM et CIH, au plus tard avant 10h30 du jour du calcul de la valeur liquidative, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. A la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3 % H.T des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1,5 % H.T des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - 2% HT, les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par MAROGEST. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Commission de l'AMMC	0,025% H.T
Frais du Dépositaire	0,04 % H.T
Frais Maroclear (commission mensuelle de gestion du compte émission)	300 DH H.T
Frais Maroclear (droits d'admission annuels)	0,001% H.T
Frais Commissaire aux Comptes	12 000 DH
Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais de gestion revenant à la SDG	Frais de gestion - (Commission de l'AMMC + Frais Dépositaire + Frais Maroclear + Frais CAC + Frais de Publications)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **16/04/2018, GP18016**
- Société de gestion : **MAROGEST** sise à Immeuble Zénith, Lotissement Tawfiq- Sidi Maarouf- Casablanca-Maroc représentée par **Farid CHAAOUB**.

Responsable à contacter:

Farid CHAAOUB en sa qualité de directeur Général Délégué

Numéro de téléphone : + 212 522 97 49 61 / Mail : chaaoub@marogest.ma

- Dépositaire : **CIH** sise à **187, Avenue Hassan II, Casablanca**

Responsable à contacter:

Said HAMYA en sa qualité de Responsable Titres et Bourse

Numéro de téléphone : + 212 522 47 92 94 / Mail : Said.Hamya@cihbank.ma

- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
MAROGEST	M. Farid CHAAOUB	0522 97 49 61 à 65
Maroc Services Intermédiation (M.S.IN)	M. Mohamed BENABDERRAZIK	0522 97 49 61 à 65
CAM	Chargés de clientèle Réseau CAM	0537 20 82 20
CIH	Chargés de clientèle réseau CIH	0522 47 91 11

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

21/11/17